

-K.H.-

RESIDENCE DU RUANDA.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

KIGALI , le 1 Octobre 1954.-

, de

(1) N° *477* /A.I.

B



TRANSMIS copie pour information à: Monsieur l'Administrateur de Territoire à TOUS.-

Pour le Résident du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint, a.i.i. REISDORFF.,

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet **Avances pour constructions maisons salubres.**
Voorwerp **constructions**

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à KISENYI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous envoyer les requêtes de prêt pour construction de maisons salubres des sous-chefs ITEGERI et SABUSHI lesquelles n'ont pas été introduites suivant la procédure requise.

Veillez trouver en annexe une provision de formulaires de demande de prêt. Ces formulaires vous faciliteront la constitution du dossier qui doit accompagner chaque demande, mais ne vous dispensent pas de connaître les instructions et la législation en la matière dont l'omenclature vous a été transmise par mon n° 2481/A.I. du 2 juin 1954.-

Je vous fais parvenir également une provision de nouveaux modèles de fiches de paiement.

Pour le Résident du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint, a.i., I. REISDORFF.,

sé/- I. REISDORFF.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord vermelden nummer en dagtekening.